



Communiqué de presse  
Au Conquet, le jeudi 7 février 2019

## Extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise : première réunion de présentation du projet



Crédit photos : Thomas Burel / Agence française pour la biodiversité

L'Etat souhaite étendre la Réserve naturelle nationale d'Iroise ; la première réunion de concertation s'est tenue ce jeudi 7 février 2019 au Conquet. A l'ordre du jour : présentation du projet, des espèces et des habitats à protéger.

Environ 150 personnes étaient présentes avec de nombreuses questions sur les enjeux de protection, les mesures qui seront prises et le lien avec le projet d'arrêté préfectoral portant interdiction temporaire d'accès à des dépendances du domaine public maritime naturel.

Lors de cette réunion dense et riche en échanges avec la salle, l'équipe du Parc a présenté la Réserve actuelle et fait état des enjeux de protection du patrimoine naturel et du patrimoine culturel de l'archipel qui motivent le projet d'extension. La méthode de concertation avec les usagers jusqu'à l'été 2019 a été également exposée.

**Contact presse**

Fabienne QUEAU

Agence française pour la biodiversité

06 87 89 25 47 – [fabienne.queau@afbiodiversite.fr](mailto:fabienne.queau@afbiodiversite.fr)

## Une extension de la Réserve pour quoi faire ?

La Réserve naturelle nationale est gérée depuis 2016 par le Parc naturel marin d'Iroise. Elle a pour but de préserver les milieux naturels, de gérer les sites protégés et de sensibiliser les publics.

Aujourd'hui, seuls trois îlots de l'archipel de Molène (Banneg, Balaneg et Trielen) font partie de la Réserve. Une pression humaine accrue sur l'archipel à certaines périodes de l'année menace l'équilibre fragile des écosystèmes, notamment en période de reproduction. Étendre le périmètre de protection aux autres îles et îlots de l'archipel, ainsi qu'à leurs estrans, permettra de mieux protéger et de préserver, pour les générations futures, ce patrimoine exceptionnel.

## Des espèces et des habitats à protéger



Crédit photos : Thomas Burel / Agence française pour la biodiversité

L'archipel de Molène, l'un des derniers à l'état sauvage de France métropolitaine, est devenu une zone refuge pour de nombreuses espèces. Elles y trouvent des espaces à l'abri des pressions humaines qui se sont fortement accrues sur le littoral du continent ces cinquante dernières années.

On peut notamment citer plusieurs oiseaux (le grand gravelot, l'océanite tempête ou le puffin des anglais), le phoque gris ou des espèces végétales telles que l'oseille des rochers ou le chou marin.

L'archipel de Molène porte une responsabilité au niveau national pour la protection de ces espèces, notamment les oiseaux marins.

## Les modalités de la concertation

Le Préfet du Finistère et le Préfet maritime de l'Atlantique ont demandé au Parc naturel marin d'Iroise de prendre en charge le travail de concertation. La réunion de ce jour est une première étape de la phase de concertation et de présentation du projet. D'ici l'été, deux autres réunions seront organisées avec les parties prenantes. Une fois la concertation terminée, le projet sera soumis à enquête publique et à délibération des instances concernées.

Les photographies de ce communiqué de presse et dossiers de presse sont à votre disposition ;

Pour les visualiser, utilisez le lien suivant : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWYX9LI7VHHC2143>

Ces fichiers seront disponibles jusqu'au **21 févr. 2019**.

**Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante :** <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : **1-NEWYX9LI7VHHC2143** .

La mention du crédit est obligatoire. Merci de le faire figurer si vous publiez ces photos.

Ces photographies vous sont transmises dans le cadre de tout article relatif à la réunion du 07 février 2019 sur l'extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise. Toute nouvelle utilisation devra faire l'objet d'une demande auprès de l'Agence française pour la biodiversité.

[www.parc-marin-iroise.fr](http://www.parc-marin-iroise.fr)

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Le Parc naturel marin d'Iroise fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. En métropole et dans les outremer, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine. [www.afbiodiversite.fr](http://www.afbiodiversite.fr)

### Contact presse

Fabienne QUEAU

Agence française pour la biodiversité

06 87 89 25 47 – [fabienne.queau@afbiodiversite.fr](mailto:fabienne.queau@afbiodiversite.fr)